

# Conditions générales de ventes

## Formation Continue

Sciences Po  
Bordeaux

---

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE  
FORMATION CONTINUE**

---

Agrément formation continue n°72 22 07270 22

**1. INSCRIPTION**  
Toute inscription n'est valable qu'après réception par Sciences Po Bordeaux :

- du dossier de candidature, dûment complété et signé, accompagné des pièces jointes :
- du règlement des frais de formation (sauf pour les administrations payant « à service fait » conformément aux règles de comptabilité publique) ;
- du dossier d'inscription administrative.

Pour les formations certifiantes ou diplômantes, des conditions d'admission doivent être préalablement respectées. Ces conditions sont précisées sur les documents descriptifs de la formation ou sont consultables auprès du service Formation continue.

**2. TARIFS ET FRAIS DE FORMATION**  
Les tarifs de chaque formation sont précisés dans les programmes ou les documents descriptifs de la formation. Ils comprennent les frais pédagogiques de formation, les frais de gestion administrative, les frais de documentation pédagogique, mais pas les frais de repas sauf mention contraire sur le document descriptif de la formation. Tous les tarifs sont nets de TVA, conformément au statut de Sciences Po Bordeaux.

**3. MODALITES DE PAIEMENT**  
Le règlement s'effectue par chèque à l'ordre de l'Agent comptable de l'IEP de Bordeaux, conjoint et sans exemple ou par virement (demander le RIB auprès du service Formation continue).  
Le service Formation continue de Sciences Po Bordeaux ne traite qu'avec le participant et son employeur. La responsabilité des relations avec l'organisme financeur (CPCC, Pôle emploi, CPF etc.) revient à l'employeur ou au candidat ; Sciences Po Bordeaux fournit les documents nécessaires pour constituer la demande de prise en charge.

**4. ADMINISTRATION**  
Dès l'inscription validée, Sciences Po Bordeaux formation continue, adresse au participant :

- une confirmation de l'inscription valant convocation ;
- à l'issue de la formation, une facture valant convention de formation, et une attestation de formation. Pour les entreprises ou les organismes publics, une convention de formation peut être établie sur demande.

Sciences Po Bordeaux Formation Continue  
Domaine Universitaire – 11, allée Auréole 33 807 PESSAC  
Tel : 05 56 844 130 | sciencespo@bordeaux.fr

[📄 Télécharger les conditions générales de vente](#)